

Arrêté n° 2026-244

Objet : **Réglementant temporairement l'occupation du domaine public et la circulation rue de La Marne pour un vide dressing les 12 et 13 septembre 2026 inclus.**

Le Maire de la commune de ROSTRENEN,

Vu la loi N°82-123 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des collectivités locales,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2211-1, L.2212-1, L.2212-2, L.2212-4, L.2213-1, L.2213-2-1°, L.2213-2-2° et 2213-4 du code Général des Collectivités Territoriales;

Vu le code pénal, notamment l'article R 610-5 ;

Vu le code de la route, et notamment l'article R 411-8;

Vu l'arrêté interministériel du 6 décembre 2007 relatif au modèle type de dispositif de contrôle de la durée de stationnement urbain ;

Considérant La demande de Mme Debuigne Sarah en date du 16 juillet 2026.

Considérant L'organisation d'un vide dressing les 12 et 13 septembre 2026 inclus rue de La Marne.

ARRETE

ARTICLE 1 : L'occupation du domaine public et la circulation seront réglementés rue de La Marne pour l'organisation d'un vide dressing les 12 et 13 septembre 2026 inclus. La circulation sera prioritaire dans le « sens montant ».

ARTICLE 2 : Une signalisation conforme à la réglementation en vigueur où sera affichée une ampliation du présent arrêté sera mise en place par le demandeur.

ARTICLE 3 : Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés

ARTICLE 4 : Le Directeur général des services municipaux, la Police Municipale et le Commandant de la brigade de gendarmerie de Rostrenen sont chargés de s'assurer de l'exécution du présent arrêté

Rostrenen, le 10 septembre 2026
Le Maire,
Guillaume ROBIC

